

Image not found or type unknown



Pourriez vous me renseigner s.v.p

Par **lorada060**, le **20/09/2010 à 16:35**

Bonjour,rnpourriez vous m'éclaircir sur ce texte s.v.p car mon fils de 14 ans ne veut pas poursuivre l'école...rnrn" a l'age de 14 ans un jeune peut travailler dans une entreprise familiale sous l'entière responsabilité des parents sous réserve que le travail ne présente pas de risque pour sa santé et sa sécurité et qu'il soit titulaire d'un contrat d'apprentissage..."rnrnj'aimerais savoir si il doit continuer les cours ou peut il arreter directement sa scolarité...il suit des cours par correspondance et aimerait arreter pour travailler avec son père ...et si oui quelles démarches dois je faire....rnrnmerci pour vos informations...

Par **amajuris**, le **20/09/2010 à 17:21**

bjr,rnil me semble que l'école est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans.rncdt